

**Courrier de Madame la maire
aux Saint-Genois**

Cabinet de Madame la maire

OBJET : Point d'étape sur l'ouverture d'une enquête publique - Implantation d'une chaufferie bois au sein du projet de réseau de chaleur urbain (RCU)

Le 29 octobre 2025, à Saint-Genis-Laval,

Madame, Monsieur,
Chère Saint-Genoise, cher Saint-Genois,

Dans mon courrier du 11 avril dernier, je m'étais engagée à vous tenir informés de l'avancée du projet de réseau de chaleur urbain (RCU) porté par la Métropole de Lyon, et notamment de l'implantation d'une chaufferie bois sur notre commune.

Pour rappel, par décision des services de l'État, le projet s'inscrit désormais dans une procédure d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) nécessitant notamment une enquête publique. Cette dernière permettra de garantir à tous une information claire et transparente sur ce projet. Comme je vous l'avais déjà exprimé, ce changement de procédure, s'il décale le projet dans le temps, est une réelle opportunité pour que chacun puisse exprimer son avis.

La Préfecture nous informe que l'enquête publique se déroulera au premier trimestre 2026, sous l'autorité d'une commissaire enquêtrice indépendante, dans les conditions ci-dessous :

- Une **première réunion d'information** sera organisée par la commissaire pour présenter le dossier dans son ensemble, répondre aux questions et faire participer le public au processus de décision.
- Des **permanences physiques** seront planifiées pour rencontrer la commissaire enquêtrice et donner un avis.
- Un **registre dématérialisé** sera ouvert pour recueillir également des avis.
- Une **seconde réunion d'information** se tiendra en clôture de la concertation pour présenter les avis.

Des informations plus précises seront communiquées lorsque toutes les dates et supports nous seront transmis.

Votre participation est primordiale, car elle contribuera à éclairer la décision des autorités publiques sur la suite à donner à ce projet d'intérêt général.

Précisons que lors de cette enquête publique, le conseil municipal rendra également un avis sur la demande d'autorisation environnementale pour ce dossier.

La ville continuera de vous informer, de manière régulière, des étapes à venir et des conclusions de l'enquête publique, dès qu'elles seront disponibles.

Restant à votre disposition pour toute question, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marylène MILLET
Maire de Saint-Genis-Laval
Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes

